

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 49/2022

OBJET : Urbanisme : Incorporation des biens sans maître dans le domaine privé de la commune.

L'an deux mille vingt-deux, le 07 du mois de juin à 10h00

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1er juin 2022

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Sophie ESPOSITO / Philippe MINEUR / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Christine DECORDIER / Bouabdallah LAFTAS / Xavier JARJANETTE / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Gracienne DODAIN / Thierry VISSIAN / Vanessa BEAUJAUD / Michaël TRUCCHI / Nathalie DIGANI / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Kathy NICOLAS / Françoise DAMILANO / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL / Sandrine GUGLIELMINO / Philippe JANIN / Véronique MINISCLOUX / Maëva THOMMERET / Stephen VIALE

ABSENTS REPRESENTES : Jean-Christophe CENAZANDOTTI par Sabrina DIVRY, Martine DUNOYER DE SEGONZAC par Catherine DINI, Thierry VISSIAN par Romain BIANCHI, Vanessa BEAUJAUD par Robert NARDELLI, Nathalie DIGANI par Serge DIGANI, Maeva THOMMERET par Véronique MINISCLOUX

ABSENTS : Sandrine GUGLIELMINO, Philippe JANIN, Gracienne DODAIN, Stephen VIALE,

Secrétaire de séance : Kathy NICOLAS

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.1123-1, L.123-3 et R.1123-1,

Vu le code civil, notamment son article 713,

Vu le code du domaine de l'Etat, notamment l'article L.25,

Vu la délibération n° 013/2015 autorisant le Maire d'effectuer toutes les formalités pour incorporer les biens sans maître recensés dans la commune,

Vu l'avis de la CCID du 06 mars 2017,

Vu l'arrêté municipal n° 2021-09-13 du 16 septembre 2021,

Vu l'avis de publication n° 201820 paru dans les Petites Affiches des Alpes Maritimes, du 23 septembre 2021,

Vu le certificat attestant l'affichage aux portes de la mairie de l'arrêté municipal susvisé,

Considérant l'intérêt de la commune de pouvoir procéder à l'incorporation des biens sans maîtres dans le domaine privé de la commune,

Considérant que les propriétaires des biens décrits en annexe ne se sont pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière mesure de publicité prévue par l'article L.1123-3, alinéa 2 du code général de la propriété des personnes publiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- Décide que la commune s'appropriera des biens dans les conditions prévues par les textes en vigueur,
- Charge Monsieur le Maire de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine privé communal des biens décrits en annexe et l'autorise à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 17 Votants : 23 Absents : 4 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 23

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Robert NARDELLI, Maire de DRAP



Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 09/06/2022

Affichage en mairie le : 10/06/2022

AR Prefecture

006-210600540-20220607-0492022-DE
 Reçu le 09/06/2022
 Publié le 09/06/2022

ANNEXE

 ETAT DES PARCELLES REPUTEES ABANDONNEES					
PROPRIETAIRE APPARENT	REFERENCES CADASTRALES	LEUDIT	ZONE PLU	SUPERFICIE	NATURE DU BIEN
DOMAINE PROPRIETAIRES INCONNUS	A 57	VALLON DES MORTS	N+EBC	398 m ²	BOIS
DOMAINE PROPRIETAIRES INCONNUS	A 59	VALLON DES MORTS	N	965 m ²	BOIS
DOMAINE PROPRIETAIRES INCONNUS	A 101	GRAND BOIS	N+EBC	545 m ²	BOIS
DOMAINE PROPRIETAIRES INCONNUS	A 103	GRAND BOIS	N+EBC	3.060 m ²	BOIS
DOMAINE PROPRIETAIRES INCONNUS	A 117	GRAND BOIS	N+EBC	11.660 m ²	LANDES
DOMAINE PROPRIETAIRES INCONNUS	A 157	VALSOURDE	N+EBC	1.150 m ²	BOIS
DOMAINE PROPRIETAIRES INCONNUS	A 161	VALSOURDE	N+EBC	4.750 m ²	BOIS
DOMAINE PROPRIETAIRES INCONNUS	A 163	VALSOURDE	N+EBC	515 m ²	LANDES
DOMAINE PROPRIETAIRES INCONNUS	A 171	VALSOURDE	N+EBC	2.130 m ²	LANDES
DOMAINE PROPRIETAIRES INCONNUS	A 881	CONCAS	N	551 m ²	LANDES
DOMAINE PROPRIETAIRES INCONNUS	A 882	CONCAS	N+EBC (en partie)	5.565 m ²	BOIS
DOMAINE PROPRIETAIRES INCONNUS	B 376	JONQUIERES	UDa1 +EPP	50 m ²	TERRES
DOMAINE PROPRIETAIRES INCONNUS	B 636	CARLIN	N+EBC	325 m ²	TERRES
DOMAINE PROPRIETAIRES INCONNUS	B 644	CARLIN	N+EBC	255 m ²	LANDES
DOMAINE PROPRIETAIRES INCONNUS	B 646	CARLIN	N+EBC	810 m ²	LANDES
DOMAINE PROPRIETAIRES INCONNUS	B 1260	JONQUIERES	UDa2+EPP	103 m ²	TERRES
DOMAINE PROPRIETAIRES INCONNUS	B1309	JONQUIERES	UDa1+EBC	2.525 m ²	VERGERS